Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212202667-20251203-DB_251203_08R-DE

KÊR - VILLE DE
Rostrenen

Délibération du Conseil Municipal du 3 décembre 2025

Nombre de Conseiller·ères en exercice : 23
Présent·es : 19
Votant·es : 22
Procurations : 3

Délibération rendue exécutoire le :

Convocation du Conseil Municipal en date du : 28/11/2025

Affichage en date du : 28/11/2025

Réception en préfecture en date du :

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre,

Le Conseil municipal de la commune de Rostrenen, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guillaume ROBIC, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipale en exercice sont présents, à l'exception de Liliane ROPARS, absente ; Justine LE NY ayant donné procuration à Stellane BRETON-ANJOT ; Thomas DUPONT ayant donné procuration à Jean-Yves FLAGEUL et Daniel CORNEE ayant donné procuration à Réjane BOSCHER.

Secrétaire de séance : Jean-Yves FLAGEUL

DB_2025-12-03-08 Subvention associative – Médiation numérique

Rapporteure : Mme Julie CLOAREC

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant l'examen par la commission mixte communale "Communication, Égalité, Sports & Numérique" et "Vie culturelle, associative, Animations & Patrimoine" du 17 novembre 2025 ;

HARPAÑ est une association locale à rayonnement régional, dont l'objet est la fourniture de services en ligne libres, éthiques, sobres en énergie et respectueux de la vie privée.
HARPAÑ est l'acronyme de Hébergement Alternatif Rural Pour une Autonomie Numérique.
En Bzhg, le verbe Harpañ signifie secourir, se soutenir

Harpañ accueille maintenant une vingtaine d'associations réparties sur toute la Bretagne, soit près de 200 utilisateurs et utilisatrices (et 300 Go de données utiles).

Les actions à venir prévues par l'association sont :
1- de continuer la sensibilisation aux enjeux sociétaux du numérique
2. de maintenir les services numériques et former les usagers à leur utilisation,
3. de relocaliser une partie de l'infrastructure technique en Centre Bretagne pour servir de support pédagogique
4. de stimuler le réseau costarmoricain des hébergeurs alternatifs

Compte tenu des projets et objets, il est proposé d'allouer à l'association Harpañ au titre de l'exercice budgétaire 2025 une subvention de 100 €.

Ayant entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'allouer la subvention à l'associations tel que proposée ;**
- **Préciser que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget prévisionnel 2025 ;**
- **Autoriser le Maire ou son·sa représentant·e à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,
Le 4/12/2025

Le ou la secrétaire de séance
Jean-Yves FLAGEUL

Le Maire,
Guillaume ROBIC

Mairie de ROSTRENEN ★ COTES D'ARMOR ★